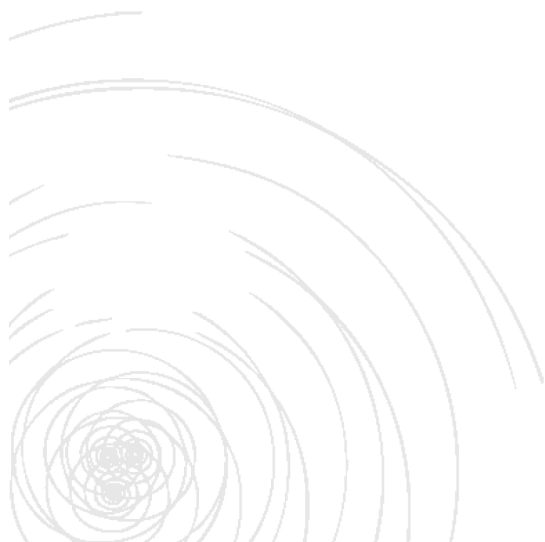


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

Agir pour l'avenir d'un territoire !



Introduction	4
Objectif stratégique N°1 : Poursuivre les grandes démarches transversales au Bassin minier et les inscrire dans le cadre de l'Aire Métropolitaine	5
Objectif opérationnel N°1 : Mettre en œuvre le Plan de gestion UNESCO	5
Objectif opérationnel N°2 : Finaliser la Trame verte et bleue du Bassin minier et l'inscrire dans son cadre régional et métropolitain	16
Objectif opérationnel N°3 : Co-animer les démarches techniques à l'échelle de l'« Aire Métropolitaine de Lille ».....	20
Objectif opérationnel N°4 : Animer la mise en œuvre de la feuille de route « Transports/Mobilité » de l'Aire Métropolitaine de Lille	22
Objectif opérationnel N°5 : Conforter et élargir les réflexions d'ensemble concernant les processus démographiques et socio-économiques spécifiques au Bassin minier	23
Objectif opérationnel N°6 : Poursuivre les démarches liées à la connaissance et à la prévention des risques liés aux séquelles minières	24
Objectif opérationnel N°7 : Poursuivre les démarches de coopération internationale.....	25
Objectif opérationnel N°8 : La relance de la Conférence Permanente du Bassin Minier (CPBM).....	26
Objectif stratégique N°2 : Appuyer techniquement les partenaires de la Mission Bassin Minier dans la mise en œuvre de leurs politiques et de leurs projets d'aménagement et de développement sur le territoire du bassin minier.....	28
Objectif opérationnel N°1 : Appui technique à l'Etat, à la Région et aux Départements en jouant un rôle de médiateur et facilitateur dans la mise en œuvre de leurs dispositifs territoriaux, notamment le FEDER, le GIRZOM, le Fonds Régional Bassin Minier, le CPER.....	28
Objectif opérationnel N°2 : Jouer un rôle de facilitateur dans la mise en œuvre des schémas régionaux et des démarches régionales à l'échelle du Bassin minier et de l'arc sud.	29
Objectif opérationnel N°3 : Appuyer techniquement la démarche EURALENS sur les thèmes de l'urbanisme (en particulier les cités du Louvre) et du développement économique.....	29
Objectif opérationnel N°4 : Appuyer techniquement, qualifier et accompagner les grands projets structurants d'aménagement et de développement du Bassin minier.....	32
Objectif opérationnel N°5 : Promouvoir, en lien avec les collectivités locales et intercommunales, ainsi qu'avec les principaux acteurs de la construction de logements, des opérations exemplaires en matière d'urbanisme durable.....	32
Objectif opérationnel N°6 : Apporter une assistance technique aux Agglomérations et syndicats mixtes des transports sur des problématiques de mobilité émergentes.....	33
Objectif opérationnel N°7 : Accompagner les initiatives locales dans des démarches d'études pilotes de veille et d'observation.....	35

Introduction

Au cours de l'année 2013, la Mission Bassin Minier a continué à mettre en œuvre les grands axes de programme et ses chantiers transversaux approuvés en 2010, dans un contexte qui a évolué et a été caractérisé par :

1. La mise en place du dispositif de gouvernance de la gestion du Label « UNESCO » avec l'installation de la Conférence des territoires le 8 octobre 2013, co-présidée par l'Etat et la Région, en lien étroit avec la Mission Bassin Minier, instance gestionnaire du Label ;
L'engagement de la mise en œuvre du Plan de gestion par la Mission, avec les premières actions liées au volet « Communication/médiation/tourisme », nouveaux chantiers liés au Label, et le renforcement d'actions concernant la planification, la protection et l'accompagnement des grands sites, des sites à enjeux et des cités-pilotes ;
2. La relance de la Conférence Permanente du Bassin minier et de ses ateliers, dans un calendrier circonscrit à 2013, avec la publication d'un ouvrage de synthèse, le « Livre Blanc Acte II : 100 propositions pour accompagner la mutation du Bassin minier », qui sera diffusé le 16 décembre 2013 ;
3. Le renforcement de la dynamique d'EURALENS, avec les deux premières vagues de labellisation de projets, et la concrétisation des deux « clusters » nés de l'arrivée du Louvre-Lens (Pôle Numérique Culturel et Institut des métiers d'art et du patrimoine) ;
4. La montée en charge des réflexions « métropolitaines », portées à la fois dans le Cadre de Cohérence par l'Etat et par l'Association Aire Métropolitaine ; l'articulation des deux démarches a été accompagnée par la Mission dans la préparation des ateliers et des commissions thématiques organisées dans le cadre de l'AML ;
5. L'élaboration des Programmes Opérationnels européens FEDER 2014-2020 avec une contribution de la MBM axée sur les enjeux du financement du plan de gestion « Patrimoine mondial »
6. La phase de contribution aux grands cadres stratégiques et contractuels, avec la révision du SRADDT et la contractualisation menée par le Département du Nord. La MBM a également construit un argumentaire technique en faveur d'une approche spécifique pour le Bassin minier dans le cadre de la redéfinition de la géographie prioritaire de la politique de la ville.
7. L'engagement de la révision des Plans de Déplacements Urbains des Agglomérations du Bassin minier.

Objectif stratégique N°1 : Poursuivre les grandes démarches transversales au Bassin minier et les inscrire dans le cadre de l'Aire Métropolitaine

Objectif opérationnel N°1 : Mettre en œuvre le Plan de gestion UNESCO

1) La mise en place de la gouvernance et de l'ingénierie du Plan de gestion

La Mission Bassin Minier, en coordination étroite avec les services de l'Etat, a participé à la mise en œuvre en 2013 du dispositif de gestion du Bien inscrit au Patrimoine mondial.

▪ **La Conférence des Territoires du Bassin minier, installée officiellement le 8 octobre 2013.**

Co-présidée par le Président du Conseil Régional et le Préfet de Région, la Conférence des Territoires est l'instance politique de gestion transversale du Bien inscrit, en charge de l'orientation générale du Plan de gestion et de la coordination des acteurs.

▪ **Un dispositif opérationnel**

- Une structure gestionnaire : la Mission Bassin Minier. La procédure de « fusion-absorption » entre la MBM et l'association « Bassin Minier Uni » a pris effet au 1er janvier 2013.
 - Un Comité technique de suivi, mis en place en mars 2013 (réunions mensuelles) : C'est l'organe technique de la Conférence des Territoires du Bassin minier. Ce comité rassemble la MBM et les services de l'Etat garants de la conservation du bien inscrit : DRAC/STAP et DREAL. Il est chargé de la coordination technique de la gestion du Bien, du suivi du rapport périodique et de la préparation de la Conférence des Territoires et des Comités Locaux de Concertation.
 - Des Comités locaux du patrimoine mondial : pour répondre aux besoins de dialogue et d'échanges d'information, exprimés par les communes du Bien Inscrit, il a été décidé lors de la conférence du 8 octobre 2013, de mettre en place, à l'échelle des Agglomérations, des Comités locaux du patrimoine mondial. Ces Comités réuniront, par Agglomération, les communes du Bien inscrit. Afin de faciliter leur mise en œuvre, chaque Agglomération va désigner un référent politique et un référent technique « UNESCO ». Ces comités se réuniront une fois par trimestre. Le comité technique en assure le secrétariat et l'animation en lien avec les Agglomérations. Le premier comité local est organisé le 19 décembre prochain, à l'initiative du sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes.
- La Mission Bassin Minier a intégré en 2013 les réseaux nationaux liés à l'inscription : l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial (ABFPM) et ICOMOS France (section française du Conseil International des Monuments et des Sites - International Council on Monuments and Sites).

2) La mise en œuvre du volet « communication/médiation/tourisme » du Plan de gestion

2.1) La communication et la promotion du Label

▪ **La création et la diffusion d'une marque label « Bassin minier du Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial »**

Les sites et territoires inscrits au Patrimoine mondial sont destinataires d'un emblème qui est un dérivé de l'emblème officiel de l'UNESCO et qui a une charte graphique propre.

Cet emblème reste propriété de l'UNESCO et son usage est encadré par les orientations officielles du Comité du patrimoine mondial. Son utilisation est contrôlée par l'UNESCO et par la Commission Française pour l'UNESCO (www.diplomatie.gouv.fr/fr/commission-francaise-pour-unesco).

Il ne peut être utilisé pour un usage marchand (y compris pour des publications ou un usage touristique) et est réservé :

- aux outils de communication, d'information et de diffusion des pratiques mis en œuvre par la Mission Bassin Minier, co-gestionnaire du label Patrimoine mondial avec les services de l'État,
- à la signalétique des sites et monuments du périmètre du Bien inscrit au Patrimoine mondial,
- à certaines manifestations ou événementiels culturels mis en œuvre par des partenaires sous condition.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



**Bassin minier
du Nord-Pas de Calais**
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2012

Pourquoi créer une marque ?

L'usage très restrictif de ce logo officiel exclut, de fait, nombre d'acteurs du Bassin minier qui dans leur diversité se sont mobilisés dans le cadre de la candidature et ont un rôle essentiel dans la valorisation et la promotion de cette inscription au Patrimoine mondial.

C'est pourquoi a été créée une marque label « Bassin minier Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial » destinée à être utilisée par l'ensemble des acteurs du Bassin minier (institutionnels, culturels, touristiques, économiques, sociaux, associations, habitants...).



**BASSIN
MINIER**
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL

Lancement de la marque : 27 mai 2013

Elle a été dévoilée, lors d'une soirée de lancement réunissant une centaine de partenaires de tous horizons (collectivités locales, CCI, acteurs du tourisme et de la culture, associations, « clubs BMU », ...).

Les conditions de diffusion de la marque :

Cette marque est en cours de dépôt auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) en français et en anglais. Son usage est soumis à une demande auprès de la Mission Bassin Minier, propriétaire de la marque, qui accorde les licences d'utilisations à titre gratuit.

L'utilisation par les collectivités locales du Bassin minier et les partenaires institutionnels a été mise en œuvre en juillet 2013. Plus de 40 partenaires ont déjà fait la demande d'une licence.

L'utilisation par les acteurs privés et pour des usages marchands sera mise en place après la constitution d'un comité d'éthique, chargé de contrôler son utilisation. Un travail partenarial est en cours avec les offices de tourisme du territoire pour une diffusion ciblée auprès des hébergeurs et des restaurateurs.

▪ Des publications

- La MBM a édité une plaquette intitulée « Bassin minier Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial » à 25 000 exemplaires. Lancée à l'occasion des Journées du patrimoine (septembre 2013), elle est diffusée par l'ensemble des offices de tourisme du territoire, par le Centre Historique Minier de Lewarde, par le centre de documentation du Louvre Lens, par le CPIE Chaîne des Terrils. Elle est diffusée sur demande lors de manifestations associatives et culturelles organisées sur le territoire du Bassin minier.
 - La MBM a réédité et mis à jour la synthèse du dossier de candidature et la plaquette bilingue anglais/français. La diffusion de ces deux publications se fait par la MBM et sur demande des acteurs du territoire (colloque, séminaire, visite de presse, ...).
 - La Mission Bassin Minier a collaboré techniquement pour des éditions nationales : mai 2013, Editions Michelin, collection guide vert, «les sites français du Patrimoine mondial» . octobre 2013, Editions Gelbart : « Patrimoine mondial de l'UNESCO, les sites français » octobre 2013, Editions Ouest France : « Le Bassin minier entre ciel et terre »
- **L'organisation du premier anniversaire de l'inscription au Patrimoine mondial : « Le Bassin minier fête le patrimoine mondial » : du 22 juin au 7 juillet 2013**

En partenariat avec les acteurs du Bassin minier (collectivités locales, offices de tourisme et acteurs culturels), cette manifestation a pris la forme d'une programmation coordonnée de plus de 40 événements (expositions, visites, spectacles, animations, ...) sur 15 jours. La Mission Bassin Minier a pris en charge, dans ce cadre, outre la coordination générale, la conception des outils de communication généraux : conception de l'identité visuelle, plaquette programme, affiche, site internet dédié.

Deux partenaires ont contribué à la réalisation d'outils de communication :

- Mineurs du Monde (Conseil Régional) a pris en charge l'impression du programme et des affiches
- Maisons et Cités a souhaité soutenir l'opération par la conception et la réalisation d'une campagne d'affichage « 4 par 3 » sur l'ensemble du Bassin minier.

▪ **La participation à la 69^e foire expo régionale de Douai, du 7 au 16 septembre 2013**

La marque a bénéficié d'une promotion sur le stand tenu par Douaisis Tourisme, via la présence de calicots, une couverture presse lors d'une conférence ainsi que la distribution de la plaquette grand public.

▪ **Mise en chantier du site internet Bassin minier Patrimoine mondial**

Le cahier des charges du futur site est en cours de rédaction, en coordination avec les acteurs touristiques (notamment la Mission Louvre Lens Tourisme qui va mettre en ligne un site touristique avec la dimension « Bassin minier Patrimoine mondial »), le Centre Historique Minier de Lewarde, le site internet « Mineurs du Monde ».

▪ **Lancement de l'étude sur la signalétique « Patrimoine mondial »**

L'objectif majeur est de garantir l'accessibilité et la visibilité de l'offre de la destination « Bassin minier Patrimoine mondial », à différentes échelles (de l'entrée de ville aux « portes d'entrée » régionales du territoire) et en fonction des modes de transport (automobiliste, piéton, cycliste).

Afin d'engager ce travail, la Mission a mené de premiers entretiens avec les acteurs-clés et a présenté la démarche d'étude lors de la Conférence des territoires du 8 octobre 2013.

Le cahier des charges est en cours de rédaction et un comité de pilotage avec des représentants des principaux acteurs concernés sera mis en place début 2014.

Suite à la Conférence des territoires, la MBM a saisi officiellement le Préfet de Région pour solliciter sa coordination au meilleur niveau concernant la signalétique autoroutière (panneaux d'animation touristique). Elle s'est également rapprochée de la Commission Française pour l'UNESCO et du Centre du patrimoine mondial pour étudier les usages de l'emblème « UNESCO » dans cette perspective.

2.2) La médiation culturelle et patrimoniale

▪ La poursuite de la mobilisation initiée par la candidature

La MBM a repris à sa charge la poursuite de la mobilisation des habitants, des clubs et des communes qui étaient membres de BMU, au travers de ses outils d'information, de communication et de médiation. L'objectif est de construire à partir des réseaux BMU (clubs, associations, bénévoles, ...) les bases d'une implication du tissu local dans l'animation et la médiation autour du patrimoine minier et de la culture minière : « faire vivre le patrimoine au quotidien ».

Une réunion plénière s'est tenue le 24 juin 2013, rassemblant une centaine de participants, suivie de l'envoi d'un questionnaire. Il en ressort plusieurs pistes de travail dont deux sont déjà à l'œuvre.

- Une volonté des acteurs du Nord (emmenés par l'ancien maire de Fresnes sur Escaut et le maire de Wallers) de structurer un regroupement. Cette dynamique est enclenchée (3 réunions en octobre et novembre 2013). Les premiers objectifs sont de partager les informations, de recenser les acteurs et les pratiques de valorisation du patrimoine minier.
- Une volonté d'échanges d'information et de pratiques : organisation d'une journée annuelle. Une première réunion a été organisée le 26 novembre au CHML.
- Un souhait de recenser le tissu associatif et de mutualiser les ressources (la réponse peut être trouvée par le biais du site internet).

▪ Des outils de médiation à destination des habitants

- **La réalisation d'une exposition itinérante de présentation du Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial** : 11 panneaux - édition en trois exemplaires

L'exposition est conçue par la Mission Bassin Minier, avec l'appui d'un groupe d'experts de la médiation réunissant la DRAC, le pays d'art et d'histoire de Lens Liévin, le Centre historique minier de Lewarde, le PNR Scarpe Escaut. La MBM en assurera la promotion et la gestion. Elle sera accompagnée d'un livret qui sera distribué aux visiteurs (tirage 25 000 exemplaires). L'exposition, destinée à circuler sur le territoire du Bassin minier, sera lancée fin janvier 2014.

- **La réalisation d'une exposition de 20 photos aériennes du Bassin minier inscrit au patrimoine mondial** : elle sera également mise à disposition des acteurs du territoire.

- **Un groupe de réflexion avec les bailleurs**

Maisons § Cités et SIA Habitat, très impliqués dans la manifestation « le Bassin minier fête le patrimoine mondial », ont souhaité prolonger cette première expérimentation, par la mise en place d'une réflexion élargie sur la médiation en direction des habitants des cités minières, en partenariat avec la Mission Bassin Minier. L'objectif est de proposer un programme d'actions spécifiques. La première réunion de ce groupe est programmée en décembre 2013.

▪ La médiation en direction du jeune public

Dans le cadre de ses missions de gestion du label Patrimoine mondial, la Mission Bassin Minier doit assurer celles de diffusion et d'appropriation auprès du jeune public, concernant à la fois le programme Patrimoine mondial et les raisons qui ont justifié l'inscription du Bassin minier Nord-Pas de Calais sur la Liste (Valeur Universelle Exceptionnelle, histoire, patrimoine(s), paysage(s), ...).

- **Réalisation d'un diagnostic**

L'objectif de ce travail est d'identifier les acteurs, les dispositifs et les politiques éducatives, dans le cadre scolaire (Education Nationale, Culture, Jeunesse et Sports) et hors temps scolaire (collectivités territoriales, structures culturelles, offices de tourisme, centres socio-culturels, MJC ...) et de repérer les champs d'actions, en régie et/ou en partenariat pour la Mission Bassin Minier.

Ce diagnostic, assorti de propositions d'actions, sera partagé et débattu avec les acteurs de la médiation, lors d'une journée des médiateurs programmée en avril 2014. Il permettra d'alimenter un centre de ressources en ligne pour les acteurs de la médiation.

- **La formation des enseignants et des médiateurs**

La Mission Bassin Minier est sollicitée pour participer à l'élaboration et à l'animation de journées de formation organisées par le Rectorat ou par des structures culturelles du territoire.

- **Contribution à la formation des guides sur l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial**

La Mission Bassin Minier participe à la conception et à l'animation des formations de guides mis en œuvre par les Offices de Tourisme du Bassin minier : explicitation de la Convention du Patrimoine mondial de 1972 ; valeur universelle et exceptionnelle ; patrimoine et paysages du Bassin minier ...), en coordination avec le Centre Historique Minier.

2.3) Un appui technique aux acteurs du tourisme

- La connaissance patrimoniale du territoire développée dans le cadre de la candidature au Patrimoine mondial est mise à disposition des acteurs du tourisme.
- La MBM a apporté sa validation scientifique au contenu de panneaux d'information touristique sur les sites « Patrimoine mondial », dans le cadre par exemple du schéma de signalisation du Valenciennois (CAPH et Valenciennes Métropole).
- La MBM intervient en appui pour la réalisation de plaquettes et a apporté sa validation scientifique aux contenus de supports pédagogiques (livret enseignants et élèves de l'O.T de la région de Béthune-Bruay). Elle a réalisé la cartographie de l'ouvrage « *Laissez-vous conter ... Saint Amé* », réalisé par l'office du tourisme et du patrimoine de Lens-Liévin (« Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin ») – à paraître.
- La Mission a également été sollicitée dans le cadre de l'élaboration des contrats de rayonnement touristique, contractualisés entre les Agglomérations et le Conseil Régional.
- La MBM et ses partenaires ont achevé le projet INTERREG franco-wallon « Itinéraire de la Culture Industrielle » et réfléchissent à la poursuite du projet dans le cadre de la prochaine programmation 2014-2020, dans un cadre partenarial élargi, les offices de tourisme du bassin ayant été très impliqués dans l'usage des produits « ICI » (carte, carnet d'exploration, site internet, outil GPS multimedia).
- **Contribution à l'élaboration du futur contrat de destination Louvre Lens/Bassin minier Patrimoine mondial**

Profitant d'une nouvelle politique du ministère en charge du tourisme concernant les contrats de destination (une dizaine de nouveaux contrats de destination en France), les acteurs du tourisme en région, avec l'appui du Conseil Régional, des deux Conseils Généraux et de la DIRRECTE, ont proposé la mise en œuvre d'un contrat sur l'émergence d'une nouvelle destination touristique « Louvre-Lens/ Bassin minier Patrimoine mondial » (dont le périmètre couvrira les arrondissements de Béthune, Lens, Arras, Douai et Valenciennes) afin de s'appuyer sur ses deux marques internationales. Le calendrier de mise en œuvre prévoit une contractualisation avant fin 2014.

3) La prise en compte des enjeux UNESCO dans les documents de planification et les dispositifs réglementaires

3.1) Animation d'un groupe de travail partenarial « Planification et préservation du patrimoine et des paysages miniers »

Compte-tenu de l'étendue du territoire inscrit au Patrimoine mondial, les documents de planification constituent un élément central pour la mise en œuvre du plan de gestion à l'échelle communale.

Pour mettre en œuvre cet axe, en 2013, la Mission Bassin Minier a :

- poursuivi le pilotage, un groupe de travail composé des acteurs de la planification et de la protection du patrimoine, sur le territoire du Bassin minier (les SCOT, les DDTM, les STAP, la DRAC, la DREAL, le PNRSE et les CAUE). Ce groupe de travail a pour objectifs de mener des réflexions sur les modalités de transcription des enjeux patrimoniaux dans les documents de planification.
- rédigé un guide, sur la base des réflexions du groupe de travail, à destination des élus et techniciens qui révisent un PLU et qui doivent prendre en compte leur patrimoine. La publication est prévue pour janvier 2014.
- continué d'accompagner les communes, qui sont en cours de révision de leur PLU, pour prendre en compte le patrimoine inscrit à l'UNESCO.
- mené une réflexion spécifique avec les SCOT, sur les modalités de prise en compte du patrimoine à l'échelle des SCOT et a accompagné le SCOT du Valenciennois, en cours d'élaboration, pour y traduire les objectifs patrimoniaux.

La dynamique du groupe de travail a permis de mettre en place une « veille » patrimoniale ; les participants du groupe, ainsi que les bureaux d'études chargés des révisions de PLU, relayent aujourd'hui, auprès des communes la nécessité de traduire le périmètre « UNESCO » dans leur PLU.

Parallèlement, l'Association des Biens Français inscrits au Patrimoine mondial, a demandé à la Mission Bassin Minier et à la Mission Val de Loire, d'organiser conjointement un séminaire sur la thématique « Planification et Patrimoine mondial ». L'ambition de cette journée est d'enrichir le débat national en construisant une réflexion, à partir de cas concrets, sur l'articulation et la complémentarité entre planification urbaine et outils traditionnels de protection du patrimoine. Ce séminaire se tiendra à Paris en janvier 2014.

3.2) Protéger et améliorer la qualité paysagère du Bien

En 2010, la MBM et la DREAL ont défini un plan global à l'échelle du Bassin minier qui doit articuler protection et valorisation du paysage et sensibilisation des acteurs.

Le classement au titre de la loi du 2 mai 1930 est prévu en deux phases :

- **Finalisation du dossier de classement des terrils du Bassin minier Nord-Pas de Calais au titre de la loi du 2 mai 1930** (ensemble des terrils inclus dans le périmètre du bien, ainsi que la partie la plus significative de ceux présents dans la zone tampon et au-delà.)

En 2013, la MBM a finalisé et rendu le dossier de classement. Il sera en enquête publique courant janvier 2014 pour un classement potentiellement prévu en fin 2014.

- Appui à la concertation

Souhaitant une démarche volontaire, la DREAL a engagé une démarche de concertation avec les propriétaires publiques des terrils. La MBM a apporté une assistance technique à la DREAL, notamment pour l'élaboration d'un « porté à connaissance » du périmètre proposé au

classement, qui a été envoyé à l'ensemble des communes et des propriétaires ou pour présenter la démarche lors d'une réunion d'information à l'ACM le 26 septembre 2013.

- **Pilotage d'un groupe de travail sur les « orientations de gestion »**

Pour accompagner les propriétaires dans leur prise de décision quant à l'aménagement et la gestion de ces terrils, un groupe de travail « orientations de gestion », piloté par la MBM, s'est tenu courant 2013. Il regroupait les principaux propriétaires/gestionnaires (Départements, ONF, EPF, Eden 62, certaines Agglomérations, ONCFS, Conservatoire des Sites Naturels, DREAL, MBM, Chaîne des terrils). L'objectif était de construire une « philosophie » commune des aménagements et modes de gestion étant compatibles avec le classement des terrils. Suite à ces réunions, un document reprenant ces éléments a été produit et soumis à l'enquête publique et à la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) en même temps que le dossier de présentation.

▪ **Préparation de la 2ème phase de classement, consacrée aux paysages miniers.**

En décembre 2013, la MBM a lancé une étude, pour le compte de la DREAL visant à :

- Identifier, définir, objectiver les éléments majeurs du paysage minier, ainsi que les pressions auxquelles ils sont soumis.
- Proposer des pistes et priorités en termes de protection, de gestion et d'aménagement, conformément à la convention européenne des paysages, et cibler les acteurs de ce programme d'actions : profession agricole, collectivités, ...
- Traduire ces objectifs en proposant un périmètre pour la 2ème phase de classement visant à protéger, en complémentarité des terrils, les autres éléments structurant du paysage.

4) L'assistance technique à l'émergence d'opérations-pilotes et la construction de partenariat technique, contractuel et financier autour de celles-ci : les cités-pilotes

4.1) Etat d'avancement des études et travaux lancés sur les cités-pilotes

Les 24 « cités-pilotes » ont vocation à offrir la traduction opérationnelle des orientations des accords-cadre signés par la MBM avec les bailleurs Maisons et Cités et SIA, et du « plan de gestion cités minières ». Il s'agit de démontrer leur capacité à muter en répondant à la fois aux exigences de gestion d'un parc social spécifique et aux enjeux de protection et valorisation d'un patrimoine exceptionnel.

Pour ce faire, la MBM, en partenariat avec la Région, a élaboré une stratégie et une méthodologie communes à chacune de ces cités (articulation des maîtrises d'ouvrage, rédaction des cahiers des charges, accompagnement des communes, recherche de financement).

En 2013, la Mission Bassin Minier a continué de piloter la démarche à deux niveaux : au niveau opérationnel, en animant les projets en cours auprès des communes et EPCI concernées, au niveau transversal avec l'Etat, la Région, les Départements et les bailleurs en travaillant sur une programmation à l'échelle du Bassin minier de manière à étudier les conditions de la généralisation de la démarche « cités-pilotes ».

4.2) Au niveau opérationnel :

- Les 5 cités pilotes sont passées en phase opérationnelle : les 5 cités sur lesquelles la Mission s'est engagée très activement sont au stade des études de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics, certains chantiers ont déjà commencé, d'autres débiteront début 2014 et l'ensemble des chantiers sur les espaces publics auront débuté avant fin 2014.
- Sur les 5 cités pilotes, Maison et cités a également lancé les études de maîtrise d'œuvre. Ces études vont permettre de traduire au niveau opérationnel les orientations du plan de

gestion UNESCO pour la rénovation du parc minier. La MBM est étroitement associée pour élaborer les plans et différents scénarii de rénovation en suivant les orientations des études préalables. Les chantiers démarreront à partir du printemps 2014 (cité Bruno), ou au premier trimestre 2014 (façades et abords de la cité Lemay à Pecquencourt).

- Valenciennes Métropole lance une étude sur la mutation de l'ensemble de son parc minier et sidérurgique Valenciennes Métropole fait de la requalification des cités minières une priorité de sa politique 2014-2020. La MBM l'accompagne dans le suivi d'une étude globale à l'échelle de l'ensemble de son parc. Celle-ci vise à croiser enjeux urbains/sociaux/patrimoniaux afin de définir les priorités d'intervention de l'Agglomération. C'est l'un des effets de la démarche « cités-pilotes ».

4.3) Au niveau transversal :

- Animation d'un « comité de suivi technique » : ce comité rassemblant l'ensemble des acteurs impliqués dans la rénovation du parc minier (bailleurs, l'Etat, la Région, les deux Départements, le PNRSE, les CAUE, les STAP) suit l'avancée des études et opérations lancées sur les « cités pilotes ». L'ingénierie financière a été menée par la MBM tout au long de l'année 2013. Au-delà, l'enjeu est de travailler à la mise en place de politiques adaptées afin de permettre la diffusion des projets de qualité.
- Tenue du deuxième « comité de suivi politique » : la MBM a organisé le 5 avril 2013, un deuxième comité politique qui a rassemblé les élus des Départements, de la Région, l'ensemble des présidents des EPCI, la préfecture de Région, Maisons et Cités et le Groupe SIA habitat, ainsi que les communes concernées par les 5 premières cités pilotes. Ces comités de suivi politique ont notamment mis en évidence la volonté de l'ensemble des partenaires de s'impliquer dans la démarche mais également la nécessité de signer une convention financière afin de donner aux porteurs de projets une meilleure lisibilité sur les fonds mobilisables pour conduire leurs projets.
- Audition d'une délégation d'élus au ministère de l'égalité des territoires et du logement. La MBM a organisé le 4 juillet 2013, l'audience d'une délégation d'élus (Jean-François Caron, Valérie Létard, Alain Wacheux, Gilbert Rolos, Jacques Vernier) par le cabinet de Madame la Ministre du Logement Cécile DufLOT pour évoquer la réhabilitation du parc minier. Celle-ci s'est suivie d'une réunion technique, le 3 septembre 2013 entre la MBM et le cabinet de la Ministre. Une rencontre entre la délégation des élus pré-cités et Mme DUFLOT est prévue le 10 décembre.
Pour préparer ces échanges, la MBM a travaillé en partenariat avec SOGINORPA Maisons et Cités et SIA, pour éclaircir la question des coûts et de valider des objectifs communs en terme d'ambition des rénovations.

4.4) Travail préparatoire à la signature d'une convention financière

Conformément aux objectifs annoncés lors du comité de suivi politique d'avril 2013, La MBM a engagé avec les Départements du Nord et du Pas de Calais, la Région, et l'Etat, un travail sur l'ingénierie financière en vue de préparer la signature d'une convention financière. Cette convention financière multipartite (Etat Région, Conseils généraux, bailleurs, communes et EPCI) devra fixer les moyens alloués par l'ensemble des partenaires pour la réalisation des 5 premières opérations.

4.5) Mise en œuvre des accords cadre UNESCO passés entre la MBM et les bailleurs Maisons et Cités et le Groupe SIA :

Concernant plus spécifiquement la question des interventions sur les logements inscrits au Patrimoine mondial (environ 26 000), la Mission a travaillé avec les bailleurs afin de définir un certain nombre de règles qui puissent garantir à la fois la protection du Bien et la nécessité

d'évolution et de gestion du parc. Ces orientations de gestion feront en 2014 l'objet d'un cahier des prescriptions techniques avec approche financière (identification des surcoûts et ingénierie financière adaptée).

5) L'assistance technique aux projets de valorisation du patrimoine minier (hors cités minières et incluant la poursuite de l'accompagnement des grands sites)

- Appui technique à la Commune de Fresnes Sur Escaut dans le suivi de l'étude concernant le Château des Douaniers, dans le cadre du projet RENOUER porté par le PNRSE. Cette étude, qui a été rendue en juillet 2013, fut l'occasion de réfléchir collectivement et rapidement aux mesures urgentes de préservation, et a proposé des pistes de programmation pour ce bâtiment témoin des tous premiers pas de l'industrie charbonnière. La MBM accompagnera la commune dans la mise en œuvre de ce projet en 2014.
- Appui technique à la commune d'Annay-sous-Lens pour la rénovation et la reconversion du Camus haut : ce projet est resté en l'état, faute d'un engagement ferme des partenaires. La MBM maintient le contact avec la commune pour affiner le programme de reconquête de ce bâti témoin de la dernière période de construction de l'habitat minier, mais force est de constater que les volontés autant que les moyens ont manqué dans cette période de fin de programmation pour permettre le décollage de ce dossier, qui restera en 2014 une priorité pour la MBM.
- Appui technique aux communes de Denain et Barlin pour la reconversion et la valorisation de leurs anciennes fosses (Fosse Mathilde pour Denain et Fosse 7 pour Barlin) : le dossier de la Fosse Mathilde a été bien approprié par la commune, appuyée par l'EPF pour l'acquisition du bâti. La programmation est en cours de finalisation afin de créer des logements dans le bâtiment.
Par contre, la fosse 7 de Barlin reste pour le moment en attente. Le bâtiment n'est pas en danger et la question de sa destination comme de sa maîtrise d'ouvrage reste posée.
- Appui technique à la commune de Wallers qui souhaite mener une réflexion globale sur le devenir de son patrimoine minier communal (hors grand site d'Arenberg) : Autre sujet délicat à accompagner dans une période pauvre en financements dédiés. La commune a engagé un processus opérationnel pour la salle des fêtes, ainsi qu'une étude sur l'école, mais se retrouve confrontée à des coûts d'intervention qui sont élevés. La MBM devra poursuivre son appui technique en 2014 à la lumière des moyens qui auront émergé au travers des PO et du futur CPER.
- La MBM a poursuivi son rôle de « gardien du temple » en accompagnant ou en alertant les collectivités sur la fragilité de certains sites. Ainsi, la CA du Douaisis a engagé une action pour sauver le chevalement d'Anhiers, en initiant avec pragmatisme une demande d'estimation du bien auprès des domaines alors que la mutation du bien devient probable suite au décès de son propriétaire. Pour les chevalements des fosses 6 de Haines lez la Bassée et 5 de Billy-Berclau, les différents partenaires (Communauté d'Agglomération, villes, Services de la DRAC) sont en alerte pour trouver des solutions pour ces deux sites en péril. La MBM reste en appui technique.
- Assistance technique à l'élaboration des contenus des programmes scientifiques et culturels développés sur les grands sites de la mémoire

- **Wallers-Arenberg**

L'année écoulée a été largement consacrée à la finalisation de la négociation entre la CAPH et Norpac concernant le contrat de partenariat.

Parallèlement, l'étude de définition d'un équipement de diffusion de culture scientifique et industrielle a été menée à son terme. Elle a conclu à l'opportunité de créer cet équipement, sur la base des orientations suivantes :

L'objet de l'ECSI est de se consacrer aux « industries de programme ». Il couvrira donc l'ensemble des productions audiovisuelles, cinématographiques, l'animation, les émissions de télévision, les reportages et documentaires, les jeux vidéo, les médias numériques, mais aussi l'ensemble des supports (tous les écrans, de celui de la salle de cinéma à celui du smartphone), conçus par un auteur à destinations d'un public (de spectateurs).

La création d'un centre de CSTI dédié à « l'image », à Arenberg, Mine Créative, constitue en conscience un changement d'échelle au regard des actions précédemment menées par les deux partenaires impliqués dans Arenberg, Mine Créative. Il s'agit d'une initiative à vocation euro-régionale, visant un large public et contribuant spécifiquement à l'attractivité du site d'Arenberg. Ce projet s'inscrit dans un environnement d'équipements dédiés à la culture scientifique qui a été étudiée par l'étude de définition. A l'heure actuelle, le positionnement de cet équipement en fait une offre unique à l'échelle nationale.

Sur cette base, la MBM est particulièrement intervenue sur la relance des réflexions autour du parcours patrimonial. Un groupe de travail a été mis en place le 20 septembre dernier pour assurer l'articulation entre cet équipement et le propos patrimonial tenu sur le site. L'objectif est de développer une offre complémentaire à celle existant sur les autres sites de la mémoire, il a été acté de travailler à partir des 3 idées suivantes :

- L'histoire de la mine à travers l'image
- Germinal, au cœur du film
- Une expérience interactive au cœur des machines

- **Le 9-9 bis**

L'année 2013 a été marquée par l'inauguration du Métaphone le 28 juin dernier, au cours d'un week-end festif qui a vu plus de 30 artistes investir le site et cette salle d'un genre nouveau et qui témoignent à la fois de la combinaison possible entre patrimoine et architecture contemporaine et de l'innovation dont peut être porteuse une démarche de valorisation d'un site patrimonial, loin des clichés sur la « mise sous cloche ».

La MBM poursuit son rôle d'appui concernant la finalisation du parcours d'interprétation, maillon important de la dernière tranche de travaux, qui intègre également l'accueil général du site et un café-concert/brasserie. On peut espérer le lancement de cette tranche au deuxième semestre 2014.

- **La Cité des Électriciens**

Sous l'autorité d'Artois Comm, maître d'ouvrage, la cité des Électriciens s'est affirmée au cours de l'année 2013 comme le 5ème site de la mémoire du Bassin minier Nord-Pas de Calais. La MBM a poursuivi son rôle de référent sur le contenu du parcours patrimonial, mais aussi d'appui technique pour la mise en œuvre du projet architectural et paysager. Le centre d'interprétation de la cité des Électriciens permettra la mise à disposition du public d'une part importante du dossier de candidature UNESCO sur les champs des paysages, de l'habitat et de l'architecture miniers.

▪ **Opération « Arts de jardins en sol mineur »**

La MBM a été sollicitée pour lancer une étude de préfiguration pour un projet participatif sur la thématique des jardins dans les cités minières, du paysage autour du Louvre et l'émergence d'un festival de jardins sur le site du 11/19, dans la continuité de l'opération « Mine d'art en sentiers » que la PNRSE a porté en 2012.

« Arts de jardins en sol mineur » a été lancée en 2013 et est aujourd'hui en cours.

Le projet s'articulera autour de deux axes :

- Un parcours animé de découverte des cités minières à travers ses jardins, conçu comme un trait d'union entre le Louvre Lens et le site du 11/19
- La création, sur le site du 11/19, d'un festival du jardin et (ou) du Land Art

6) Programmation financière : piste d'une « prime patrimoine » à étudier avec l'E.P.F. Nord-Pas de Calais (Taxe Spéciale d'Équipement).

Les discussions avec l'EPF se sont poursuivies au cours de l'année 2013, sans pour autant aboutir à une formalisation définitive. Un dispositif de soutien ciblé sur l'aide à la préservation du patrimoine minier sera nécessaire. Cette orientation a d'ailleurs été proposée dans la note sur l'ingénierie financière, diffusée en fin d'année 2013. L'idée étant de procéder en deux temps avec les éléments du patrimoine minier en danger (chevalements notamment) : une intervention de l'EPF assurant le clos et le couvert qui garantit la pérennité du bien et ensuite la maîtrise d'ouvrage assurée par les communes, Agglomérations ou autres sur la base d'un travail de programmation qui sera engagé dans les années à venir.

Objectif opérationnel N°2 : Finaliser la Trame verte et bleue du Bassin minier et l'inscrire dans son cadre régional et métropolitain

1) A l'échelle du Bassin minier

La Mission a poursuivi les tâches suivantes :

- traduire les orientations de la Trame verte et bleue en termes réglementaires et opérationnels (avec en particulier, les SCOTS, les EPCI, le Parc Naturel Régional Scarpe/Escout dans le cadre de sa Charte transfrontalière 2012-2022), en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et le volet « Trame verte et bleue » du SRADDT.
 - La MBM a contribué aux schémas SRCE et SRADDT en lien avec l'échelle de l'Aire Métropolitaine de Lille
 - La MBM a participé aux premiers échanges sur le devenir de certains sites de la TVB tel que le terril de Germinies Sud et les terrils 58 et 58a de Grenay-Mazingarbe
 - La MBM contribue à l'élaboration des déclinaisons des schémas Trame verte et bleue initiées par la CAPH et Valenciennes Métropole en participant aux réunions et en réagissant sur les documents proposés. Ces deux schémas aboutiront, en 2014, à la définition de projets opérationnels de réalisation de corridors, itinéraires et à la cartographie à l'échelle parcellaire des éléments de la Trame verte et bleue.
- valoriser « l'atlas cartographique de la Trame verte et Bleue du territoire du SCOT de l'Artois ».
- dans le cadre de l'accompagnement de la DREAL dans le projet de classement des terrils et de la rédaction des orientations de gestion, étudier avec les partenaires la mise en place d'une commission de suivi de la Trame verte et bleue du Bassin minier, qui serait animée par la MBM.
- participer à la restauration ou création de zones humides dans le département du Nord sur les espaces protégés par les stations de relevage des eaux. Le Conseil général du Nord ayant eu l'opportunité d'inscrire cette action dans le programme du DOCOB (Document d'objectif) du site Natura 2000 des « Forêts de Raismes-St Amand-Wallers et de Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe », la MBM n'a pas réalisé cette action.

2) A l'échelle de l'Aire Métropolitaine

- Participation au groupe de travail « Trame verte et bleue » qui se réunit à nouveau à l'échelle de l'AML, et qui sera animé par l'Espaces Naturels Lille Métropole (ENML). Ces réunions permettent de poursuivre les échanges sur les pratiques et aménagements réalisés sur le territoire de l'AML. Par ailleurs, l'état d'avancement des projets identifiés dans le cadre des réflexions menées entre 2006 et 2008, et ayant abouti à une publication, est en cours par l'ENLM et la MBM et sera terminé pour fin janvier, une cartographie de ces projets est aussi en cours de réalisation. Par ailleurs, les nouveaux projets pouvant contribuer à la Trame verte et bleue de l'AML sont aussi identifiés.
- Validation de l'action prioritaire sur les espaces de coopération de la vallée de la Scarpe et du Parc de la Deûle XXL (s'étendant du parc de la Deûle de la Métropole Lilloise aux espaces naturels présents sur Vendin-le-Vieil).
- Sur la Vallée de la Scarpe : animation de cet espace de coopération avec le Parc Naturel Régional Scarpe/Escout, les EPCI (CAD, CAPH, CCCO, Valenciennes Métropole), le Département, le syndicat mixte en charge du SCOT du Grand Douaisis, l'ADULM.
 - 3 des territoires concernés ont lancé l'élaboration d'une déclinaison de la Trame verte et bleue à leur échelle : Pays Pévélois, CAPH et Valenciennes Métropole et la CCCO prévoit de le faire l'année prochaine. La MBM participe à ces démarches, et contribue à l'interconnexion entre les territoires.
 - Par ailleurs, la MBM participe à la réflexion menée sur le projet de Véloroute Voie Verte traversant la Pévèle, qui contribue à renforcer les liens entre la métropole lilloise et la vallée de la Scarpe.

3) Mise en œuvre des boucles de la Trame verte et bleue

La MBM a poursuivi son accompagnement technique aux études portées par les collectivités et veille à la cohérence des projets avec les enjeux de la trame verte et bleue du Bassin minier et le schéma régional des Véloroutes Voies Vertes.

- En 2013, le travail s'est concentré sur l'articulation de la Véloroute du Bassin minier avec les projets de boucles Trame Verte du Douaisis, la connexion entre le Nord et le Pas-de-Calais et la définition du tracé de la Véloroute du Bassin minier sur l'Agglomération de l'Artois.
- La MBM a ainsi accompagné la CAHC sur l'aménagement de l'itinéraire reliant Carvin au Parc des îles et en direction du Lens, ainsi que la CAD pour l'aménagement des boucles situées au nord du territoire permettant le lien entre le Chemin des galibots et la boucle des 3 cavaliers.
- La MBM a par ailleurs participé aux travaux de définition de la Véloroute sur le territoire de la Pévèle, entre Saint-Amand-les-Eaux et la métropole lilloise, en partenariat avec le Pays Pévélois et le Parc Naturel Régional Scarpe-Escout.

5) Contribuer à l'émergence de quelques grands pôles structurants, notamment dans le domaine des loisirs et sports de nature, et à la mise en réseau des partenaires

4.1) Les pôles structurants

- Appui technique dans le développement du projet de reconversion du terril de Rieulay : en 2013, la MBM s'est trouvé en retrait de ce projet, qui a néanmoins fait l'objet d'avancées sensibles, avec d'une part l'accord passé entre la commune et de Département qui octroie à cette dernière un fond de concours de 100 000€ pour la gestion du site, et d'autre part, l'ouverture à l'entrée du site, dans le village, d'un premier lieu de restauration rapide. La

MBM a néanmoins poursuivi son travail de mise en réseau des acteurs, avec notamment l'accord trouvé avec Land Aventure pour éprouver sur le site cette activité nouvelle qu'est le Grimp'arbres.

- Démarche exploratoire sur le site des Terrils de Fouquières-les-Lens : L'étude est arrivée à son terme et a confirmé le potentiel du site. La perspective d'un bike park total est aujourd'hui clairement définie. Autour de 15 km de pistes, une multitude de services dédiés à la pratique du vélo seront développées sur le terril, qui pourrait devenir ainsi une véritable tête de réseau pour la pratique du VTT. La MBM a notamment veillé à une définition cohérente du concept en évitant la dispersion et en inscrivant la réflexion à l'échelle de la Trame verte et bleue et de la chaîne des Parcs. Configuré ainsi, le Bike park de Fouquières constituerait une offre unique en France au cœur d'une zone de chalandise exceptionnelle par la densité de ses habitants.
- Participation aux premiers échanges sur la réhabilitation de la Gare d'Eau de Courcelles-les-Lens : Projet en attente, intervention reportée à 2014, notamment à l'issue de l'étude sur la « Chaîne des Parcs ».
- Participation aux premiers échanges sur les projets de développement de la base de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut : la MBM a produit une note d'opportunité défendant le principe d'un projet de valorisation amorcé à l'échelle des moyens de la commune. L'objectif est de mettre en place un accueil en structures légères de loisirs, sous forme de prototype éco-construits et offrant aux touristes une prestation complète.
- Participation aux échanges sur le devenir de la friche industrielle de Billy-Berclau (Nitrochimie) et accompagnement de l'Agglomération Artois Comm. qui a repris le dossier. Artois Comm. est identifié comme étant la collectivité la plus à même de reprendre tout ou partie de ce site (VNF pourrait reprendre la partie sur le bord à canal), aussi avant de s'engager, avec un portage foncier par l'EPF, elle prévoit la réalisation d'un diagnostic écologique et d'une étude de faisabilité qui seront réalisés en 2014. La MBM contribue à la réalisation du cahier des charges.

4.2) Contribuer au développement des sports de nature

- Dans la poursuite du DTA sports de nature, la Mission accompagne les acteurs du monde sportif dans la mise en œuvre de projets transversaux :
 - L'apport de la MBM porte à la fois sur l'identification des lieux et des pratiques, sur la mise en réseau des acteurs et sur la cohérence à l'échelle de l'ensemble du bassin minier. Ce travail s'effectue en coordination étroite avec les animateurs techniques des PDESI des deux Départements, qui souhaitent travailler à l'échelle de territoires infra-départementaux, le Bassin minier constituant évidemment l'un de ces territoires.
 - Travail en cours sur un plan de développement de la Course d'Orientation.
 - Mise en place d'un groupe de travail sur le développement de circuits de randonnées équestres, en partenariat avec le Conseil Général du Nord et le Parc Naturel régional Scarpe/Escaut.
 - Elaboration d'un Plan de développement cyclotouristique à l'échelle du Bassin minier, venant renforcer les premières réflexions sur le projet de « Chaîne des Parcs » ainsi que la réalisation d'un Schéma d'Accueil global sur le territoire.
- La MBM accompagne des événements « sports de nature » :
 - La MBM a organisé en 2013 le 8^e Raid Bassin Minier dont le succès ne se dément pas même si on a constaté un tassement des équipes sur la formule Elite, la faute à une

épreuve matinale très sélective et qui a rebuté quelques équipes. Notons cependant un renouvellement significatif des équipes puisque près d'un tiers des participants étaient des novices sur notre épreuve. Afin de promouvoir cet événement au niveau régional, des relations presse ont été menées. Une couverture presse d'une vingtaine d'articles, d'annonces à la radio et d'un reportage télé sur Wéo ont permis d'accroître la notoriété de cet événement, posant les jalons pour la 9^e édition en 2014.

- En ciblant sur les activités phares identifiées dans le DTA en 2009, la MBM a accompagné en 2013 la seconde édition du challenge VTT des Terrils, opportunité de tester les sites et de rassembler lors des épreuves les meilleurs spécialistes régionaux, et même au-delà de la frontière belge. L'année 2013 aura aussi été celle qui aura permis de valider l'opportunité d'un Ultra Trail, dénommé le Trail des Pyramides Noires programmé le 31 mai 2014. Le montage de cette opération est en cours avec l'ensemble des partenaires habituels de la MBM mais aussi avec la communauté des traileurs et les communes. Cet événement sera monté en partenariat avec le site du 9-9 bis, qui sera le lieu du village et de l'arrivée des courses.
- La promotion de ces événements s'uniformise progressivement et l'année 2014 sera l'occasion d'amorcer le portail « Sports de Nature » dont la réalisation figurait aussi au programme issu du DTA.

Objectif opérationnel N°3 : Co-animer les démarches techniques à l'échelle de l'« Aire Métropolitaine de Lille »

1) L'urbanisme commercial à l'échelle de l'Aire Métropolitaine

En partenariat avec la CCI de Région Nord de France et l'ADULM, la Mission poursuit l'animation d'un groupe de travail « urbanisme commercial », en charge de la réalisation d'un observatoire du commerce de +300 m² de surface de vente à l'échelle de l'Aire Urbaine Centrale.

L'année 2013 a été principalement consacrée au renouvellement des conventions de partenariat avec l'ensemble des structures signataires compte tenu des nouvelles modalités de mise à disposition des données par la CRCI. Ces dernières ont amené des prises de position de la part des SCOT qui ont retardé la signature des conventions ; toutes n'étant pas encore signées à ce jour. Au final, le programme de travail 2013 a subi quelques retards, la réalisation des études, notamment sur les « drives », sera reportée en 2014.

2) La prise en compte des évolutions socio-démographiques et économiques, à l'échelle de l'Aire Métropolitaine (avec l'ADULM)

Dans un souci d'approfondir leur partenariat de travail dans le domaine de l'observation, l'ADULM et la MBM ont mis en place une publication commune intitulée « Dynamiques métropolitaines », dont le 1^{er} numéro, diffusé en novembre 2011, était consacré aux migrations alternantes au sein de l'AML. Le second numéro en cours d'élaboration avec Nord France Innovation Développement et l'association AML est consacré à l'innovation économique. Compte tenu de la mise à disposition tardive des données de NFID et de la publication en juin 2013 des Domaines d'Activités Stratégiques du Nord - Pas de Calais dans le cadre de la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI) du Conseil régional, la publication du second numéro de « Dynamiques métropolitaines » a été reportée au 1^{er} semestre 2014.

3) Contribution de la MBM à l'organisation d'ateliers techniques de l'Aire Métropolitaine de Lille

En janvier 2013, la MBM a organisé dans le cadre du groupe de travail Urbanisme Durable de l'Aire Métropolitaine de Lille un atelier consacré à la « mixité sociale dans les

projets de renouvellement urbain durable » avec le concours des membres du groupe de travail Urbanisme Durable, ainsi que des partenaires comme l'IREV et l'AR Habitat. L'année 2013 a été consacrée à la rédaction des actes du séminaire à partir d'une synthèse problématisée des enjeux développés par les acteurs institutionnels et professionnels lors de leur présentation et des débats avec les participants. Ce document sera diffusé courant du 1^{er} trimestre 2014.

Dans le cadre des travaux menés à l'échelle de l'AML, deux démarches exploratoires ont été engagées d'un point de vue opérationnel en 2013 :

- **La problématique énergétique liée au transport.** En juillet 2013, les cabinets Energies Demain et MVA ont été désignés par l'association Aire Métropolitaine de Lille pour mener une étude exploratoire sur la précarité énergétique liée au transport et à la mobilité à l'échelle de l'AML. Cette étude, lancée en septembre 2013 pour une durée de 6 mois, a pour objectifs de dresser un état des lieux de cette dimension de la précarité peu étudiée jusqu'à présent, de mener une analyse prospective des gisements d'économie liés à la mobilité ainsi que des gisements d'économies potentielles induits par les politiques en faveur d'une mobilité plus durable au sein de l'AML (optimisation du réseau TER existant - réalisation d'un nouveau système, type RER, entre Lille et l'arc sud - développement du covoiturage -). Un comité de pilotage a été constitué autour de l'AML associant la DREAL, la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'ADEME, le CERDD, l'ADULM et la MBM.
- **Les garanties d'emprunt accordées par les collectivités territoriales en faveur du logement social.** L'AML a été saisi d'une demande de Monsieur Christian Poiret, Président de la CAD et Président de la commission « urbanisme durable » de l'AML, de réaliser une étude sur le sujet afin de mesurer les conséquences juridiques, financières et en matière de politique de l'habitat des garanties d'emprunts en faveur du logement social, d'en apprécier les risques et d'en identifier les enjeux pour les collectivités territoriales. La MBM est chargée de la rédaction du cahier des charges de l'étude qui sera lancée début 2014.

4) Participation à l'étude sur « les dynamiques et vocations métropolitaines en Nord – Pas-de-Calais » associant le SGAR, la DREAL, la Région, les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais, l'ADUL, l'AML et l'INSEE.

Suite à une série d'études menées par la DATAR dans le cadre de la démarche « Territoires 2040 », qui ont amené un certain nombre de remarques et d'interrogation d'une part sur la construction des systèmes urbains locaux en région et d'autre part sur la position de l'aire métropolitaine lilloise parmi les autres aires métropolitaines françaises, les partenaires ont souhaité engager cette étude qui se décline en deux parties ayant pour objectifs :

- une appropriation commune du fonctionnement régional en s'appuyant sur la mise en évidence des relations entre les territoires en étudiant plusieurs types d'échanges ;
- de s'intéresser au potentiel métropolitain des systèmes urbains régionaux ainsi mise en évidence et à chercher à les situer, sous cet angle, parmi les autres métropoles françaises, voire parmi les métropoles de leur environnement proche européen, en tenant compte de la dimension transfrontalière.

Ces études seront diffusées courant du 1^{er} semestre 2014.

5) Participation à la démarche de Cadre de Cohérence sur l'aménagement, l'urbanisme et les transports, menée par l'Etat sur l'aire métropolitaine de Lille

La Mission participe à l'ensemble des groupes de travail et comités techniques de la démarche initiée par l'Etat.

Suite à la décision d'articuler les travaux du Cadre de Cohérence à ceux menés par l'association « Aire Métropolitaine de Lille », la MBM a notamment accompagné l'Etat dans la préparation des ateliers et des commissions thématiques organisées dans le cadre de l'AML autour des 5 axes :

- Préserver les espaces naturels et agricoles et la ressource en eau
- Construire un système de transport durable
- Maîtriser l'étalement urbain et la périurbanisation
- Affirmer le positionnement européen de l'aire métropolitaine
- La MBM a participé au groupe de travail mis en place par les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais consacré aux impacts sociaux de la métropolisation.

Elle contribue également, par ses études, à l'avancée des réflexions : les démarches d'observation menées en partenariat avec l'INSEE et l'ADULM contribuent à une meilleure connaissance des évolutions migratoires sur l'ensemble de l'Aire Métropolitaine, seule échelle pertinente pour appréhender les phénomènes et aussi en comprendre les causes.

Objectif opérationnel N°4 : Animer la mise en œuvre de la feuille de route « Transports/Mobilité » de l'Aire Métropolitaine de Lille

En 2013, animatrice de la thématique « Transports – Déplacements - Mobilité » de la démarche de coopération métropolitaine, la Mission a poursuivi la mise en œuvre des axes de travail définis dans la feuille de route de la Commission Transports/Mobilité de l'Aire Métropolitaine de Lille.

1) Axe 1 : Renforcement de l'attractivité des transports collectifs métropolitains

- **Accompagner la réflexion sur le projet de liaison rapide Bassin minier-métropole lilloise**
- En 2013, un temps d'échange a été organisé sur la présentation du contexte et de la méthode de travail de l'étude de faisabilité engagée par le Conseil Régional.
- **Contribuer au développement et à la diffusion de l'information multimodale à l'échelle métropolitaine.**
- En juillet 2013, une étude de préfiguration pour la mise en place d'un outil d'information multimodale à l'échelle de l'Aire métropolitaine a été lancée. La Mission assure le pilotage de cette étude avec l'appui du CETE Nord – Picardie et d'un comité technique réunissant les autorités organisatrices des Transports, le SMIRT, le Conseil Régional, les Conseils Généraux, la DREAL, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, l'Agence d'Urbanisme de Lille et de l'Arrondissement de Béthune. En articulation avec les travaux menés sur la mise en service de la centrale SMIRT (prévue en 2015) et les travaux de la DREAL (Référentiel d'offre transport collectif), cette démarche vise à identifier les opportunités de mutualisation des moyens pour répondre aux différents besoins exprimés par l'ensemble des acteurs (observation, accompagnement de la mobilité, développement du tourisme...)

2) Axe 2 : Développement des nouvelles formes de mobilité

- **Contribuer à l'élaboration d'une politique partenariale de covoiturage à l'échelle de l'AML**
En mai 2013, une réunion d'échanges associant l'ensemble des partenaires de l'AML a été organisée et a permis :
 - de partager les expériences menées sur les territoires

- de présenter les démarches engagées par le SMIRT et les Conseils Généraux en matière de promotion du covoiturage
- de présenter la cartographie réalisée par la MBM concernant un premier inventaire des aires de covoiturage aménagées, en projet ou à étudier constitué à partir des travaux réalisés par les Départements, les Agglomérations et le Parc Naturel Scarpe-Escaut
- d'identifier les pistes de travail de l'AML pour contribuer aux réflexions engagées.

3) Promotion des potentialités logistiques de l'AML

▪ Participer à la valorisation des opportunités de développement du fret ferroviaire à l'échelle métropolitaine

Dans le cadre de la démarche « Activer des solutions nouvelles pour le fret ferroviaire » portée par la CCI Nord de France en partenariat avec la DREAL, le Conseil Régional, RFF, Lille Métropole et l'AML, la Mission a participé au travail d'approfondissement (définition des partenariats et des contenus) du programme d'actions identifié. Ce travail a été présenté lors d'un séminaire d'étape organisé en juin 2013. La Mission et Lille Métropole se sont associés pour porter une action visant à compléter et à partager la connaissance du patrimoine ferroviaire à l'échelle métropolitaine.

▪ Identifier les enjeux liés au développement du fret fluvial

La Mission a participé à la publication d'un « état des lieux des projets de mise à niveau des canaux à grand gabarit dans la cadre de la liaison Seine-Escaut » pilotée par l'ADULM, en partenariat avec IDETA, LEIEDAL et l'Eurométropole. Ce document constitue une première contribution à la construction d'outils de connaissance partagés sur les enjeux de développement du fret fluvial

Afin de poursuivre cette réflexion, un **groupe-projet « Impact Seine Nord »** a été mis en place en 2013 par l'Agence d'Urbanisme de Lille, en partenariat avec la Mission. Ce groupe vise à contribuer à la définition d'une stratégie de développement intégrée dans la perspective de l'arrivée du Canal Seine Nord Europe (approche multifonctionnelle). S'appuyant sur la production d'outils cartographiques, cette démarche permettra notamment d'identifier les enjeux et les axes de travail pouvant alimenter les stratégies territoriales.

▪ Qualifier la carte des zones d'activités économiques à l'échelle de l'AML

Dans le cadre des réflexions sur l'actualisation de la base de données cartographique et du suivi cartographique, la Mission a identifié des pistes d'approfondissement visant à intégrer des données relatives à l'accessibilité « fret ferroviaire et fluviale » (en lien avec les points précédents) ainsi que des indicateurs sur l'accessibilité « Voyageurs ».

Objectif opérationnel N°5 : Conforter et élargir les réflexions d'ensemble concernant les processus démographiques et socio-économiques spécifiques au Bassin minier

Dans la continuité des travaux menés depuis quelques années, la Mission a poursuivi son intervention sur ce thème qui vise à mieux connaître les liens entre le développement économique, le développement territorial et le développement social, à un moment où ces processus se distendent.

Ce thème d'intervention est à la fois large et prospectif. Il vise essentiellement à développer « les réseaux, les coopérations, les partenariats entre les acteurs multiples » (cf. SRADDT), en particulier entre sphères privées et publiques. L'action vise en priorité à mieux associer le

développement économique et le développement territorial, en créant ou en développant les partenariats qui permettront de définir des stratégies mieux ciblées, à l'échelle des territoires, pour renforcer leur attractivité (économique et résidentielle) et mieux insérer les populations dans les processus de développement.

Initiée depuis près de 4 ans, la démarche a été engagée sous la forme d'observations thématiques permettant une mise en commun d'éléments de connaissance et une identification des enjeux spécifiques à chaque thématique, notamment par la mise en relation des différents acteurs des territoires et la diffusion d'études. En dehors des thématiques déjà évoquées par ailleurs (urbanisme commercial, travaux d'observation avec l'INSEE et l'ADULM...), plusieurs démarches ont été poursuivies ou engagées au cours de cette année 2011 :

1) Dans une période de redéfinition de la géographie prioritaire de la politique de la ville par le ministère, les Agglomérations du Bassin minier ont demandé à la Mission Bassin Minier au cours du premier semestre 2013 de piloter un groupe de travail visant à construire un argumentaire technique en faveur d'une approche spécifique pour le Bassin minier.

L'analyse de la base de données carroyées de l'INSEE sur les ressources des ménages a permis de bien mettre en lumière l'extrême pauvreté d'une (grande) partie de la population et le caractère diffus de cette pauvreté. Cette situation s'explique par les caractéristiques du tissu urbain du Bassin minier qui s'organise davantage qu'ailleurs autour du logement individuel, qu'il soit de statut privé (propriétaire occupant ou locatif privé) ou social (parc HLM ou logements miniers). Le document a été adressé aux responsables nationaux (Ministre en charge de la politique de la Ville et Premier Ministre) ainsi qu'à l'ensemble des responsables politiques régionaux au début de l'été 2013.

2) Dans le cadre de l'observatoire des dynamiques sociales en cours sur le Bassin minier Nord – Pas de Calais, une analyse dynamique de l'évolution de l'occupation sociale du parc de logements de Maisons & Cités Soginorpa, sur la base du profil des nouveaux entrants (2009 – 2010 – 2011), a été menée en 2013.

La diffusion de cette étude est prévue courant du 1er semestre 2014. La présentation de ses résultats a été l'occasion pour Maisons & Cités Soginorpa de détailler aux Agglomérations le processus de transformation de la société en bailleur social au 1er janvier 2014, et en particulier le processus de conventionnement des logements.

3) La Mission Bassin Minier a poursuivi, au cours de l'année 2013, la construction et la consolidation d'un outil d'observation économique à l'échelle du Bassin minier, amorcé en 2011. Ce dernier n'a pas fait l'objet de publications spécifiques compte tenu des échéances relatives à la CPBM en 2013 mais a contribué à nourrir le diagnostic partagé de cette dernière. Par ailleurs, la Mission Bassin Minier a participé au comité de pilotage de l'étude « État des lieux de l'insertion par l'activité économique dans le Nord Pas-de-Calais en 2011 », pilotée par la Mission Synthèse, service études de la Direccte Nord - Pas-de-Calais, et publiée en octobre 2013.

4) Pour mémoire, le 7ème numéro de la lettre d'information de l'observatoire de la Mission Bassin Minier, « Regards sur », publié en décembre 2012, était consacré aux créations d'établissements dans les zones d'emploi de l'ex-Bassin minier et d'Arras durant la période 2009-2011.

Objectif opérationnel N°6 : Poursuivre les démarches liées à la connaissance et à la prévention des risques liés aux séquelles minières

1) Valorisation de l'étude « hydraulique de surface détaillée »

La MBM diffuse, à la demande, les éléments techniques de l'étude que sont :

- Les modèles hydrauliques
- Les données SIG des zones d'aléas inondation
- Les levés topographiques complémentaires réalisés dans le cadre de cette étude.

Parallèlement la MBM poursuit son rôle de conseil auprès des collectivités, notamment dans le cadre de la révision des PLU.

2) Intérêt d'une étude de risques

En juin 2012, l'Instance Régionale de Concertation de suivi des risques miniers, à la demande de certaines collectivités, a sollicité la MBM pour qu'elle réalise une réflexion sur les enjeux, intérêts, coûts, modes de financement, périmètre ... d'une éventuelle étude de risques.

Suite à des échanges entre les acteurs impactés par de potentielles inondations, les services de l'Etat et l'ACM Nord-Pas de Calais, la MBM a produit une note présentant l'intérêt d'une étude de risques « inondation », ainsi qu'un premier chiffrage. Les premiers éléments permettent d'avancer que 29 communes ont du bâti (2233 constructions) potentiellement impacté par une inondation selon, le scénario retenu pour l'étude détaillée, et qu'une quarantaine de stations les protègent.

Suite à la réunion de l'IRC de septembre 2013, l'Etat a confié à la MBM le soin d'animer une table ronde pour connaître les possibilités de financement de cette étude de risques « inondation ».

Objectif opérationnel N°7 : Poursuivre les démarches de coopération internationale.

1) La Mission Bassin Minier s'inscrit dans les politiques d'échanges et de coopération menées par le Conseil régional.

- Elle a participé, en tant qu'intervenant, au séminaire « Histoire, mémoire et patrimoine immatériel » organisé dans le cadre de coopération du Triangle de Weimar (Silésie/Ruhr/Nord-Pas de Calais), en coopération étroite avec le projet de Mineurs du Monde du Conseil régional.
- Echanges techniques sur les thèmes de l'aménagement avec le Minas Gerais (Brésil)
 - Engagement d'une coopération technique avec le Minas Gerais sur le thème de la mobilité des personnes et des marchandises dans la Région Métropolitaine de Belo Horizonte. Partenaire de la coopération engagée entre la Région Nord – Pas de Calais et l'Etat du Minas Gerais, la Mission a participé à la mission « Mobilité » organisée en novembre 2013 en partenariat avec l'Agence Française de Développement, la CCI Internationale et le Pôle I-Trans.
 - Poursuite de la coopération entre le Geopark Quadrilatère ferreux (en projet) du Minas Gerais et la Mission Bassin Minier.

2) Dans le cadre de la gestion du label « Patrimoine mondial », la Mission Bassin Minier a engagé de nouvelles actions.

- La Mission Bassin Minier a adhéré aux réseaux de TICCIH (The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage).
- Elle a conforté et développé ses réseaux liés à la protection et la valorisation du patrimoine industriel en Europe et dans le monde, qu'il s'agisse d'interventions lors de conférence ou d'échanges d'expertise : elle a ainsi présenté l'inscription du Bassin minier

lors du colloque intermédiaire TICCIH (The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage) « Saving Big Stuff in tight economic times» en septembre 2013 à Ottawa au Canada ou encore lors de la journée d'études européennes « Industrial and Mining Landscapes within World Heritage Context” à Freiberg en Allemagne, en octobre 2013.

- La Mission Bassin Minier est en contact régulier et quotidien avec de multiples gestionnaires et structures de valorisation de sites de patrimoine industriel, inscrits ou non sur la Liste du Patrimoine mondial, ou en candidature UNESCO (demandes de conseils, envoi de la proposition d'inscription et des documents relatifs au patrimoine minier, mise en relation avec d'autres acteurs et structures du Bassin minier, tel le Centre Historique Minier à Lewarde) : LWL- Industriemuseum de Dortmund, Mines de Falun en Suède, Institut National du Patrimoine en République Tchèque, Tomioka Silk site et musée du Charbon au Japon...
- Elle a été sollicitée officiellement par le CILAC (Comité d'Information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel) pour contribuer à la préparation du congrès TICCIH 2015, dont l'édition triennale se déroulera dans le Nord-Pas de Calais.
- Elle effectue une veille sur les programmes européens dans lesquels elle pourrait s'insérer (INTERREG 2014-2020)

Objectif opérationnel N°8 : La relance de la Conférence Permanente du Bassin Minier (CPBM)

La Mission Bassin Minier a organisé la relance de la CPBM, dans un calendrier circonscrit à l'année 2013, à la veille d'échéances politiques importantes et de l'écriture des grands cadres d'intervention publique pour les prochaines années (programmes européens, contrat de plan Etat-Région, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, etc.). L'objectif est de construire un diagnostic partagé, assorti de propositions stratégiques et d'actions concrètes, susceptibles de faire l'objet d'une saisine des décideurs, le tout rassemblé dans un Livre Blanc « Acte II » : 100 propositions pour accompagner la mutation du Bassin minier.

- **31 janvier 2013** : organisation d'un dîner-débat, en présence de Philippe VASSEUR, président de la CCIR
- **Janvier-février 2013** : production en régie par le pôle Observation - Prospective de la Mission Bassin Minier d'un premier diagnostic territorial actualisé du Bassin minier.
- **21 mars** : relance officielle de la CPBM lors de la 1^{ère} réunion du comité de suivi de la CPBM, présidé par Jean-François CARON, premier Vice-Président de la MBM, en présence d'une cinquantaine d'acteurs de la société civile, du monde universitaire et économique, élus et représentants des administrations d'Etat et de la Région. Présentation des objectifs, de méthode et débat sur le premier diagnostic territorial. Les chantiers prioritaires identifiés sont au nombre de 7 : la Trame verte et bleue, l'urbanisme durable et l'aménagement du territoire, les transports et la mobilité, la santé, le patrimoine au quotidien, la formation et l'économie, la maîtrise d'ouvrage et la gouvernance.
- **Mars-avril** : compilation des documents stratégiques afin d'enrichir le premier diagnostic :
 - Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et les Schémas de Cohérence Territoriaux du bassin ;

- Le Cadre de Cohérence de l'Etat sur l'aménagement, l'urbanisme et les transports sur l'aire métropolitaine lilloise.
 - Les projets de lois sur la réforme de la décentralisation,
 - Les documents produits par la MBM (*Bilan et perspectives des 10 ans de la MBM ; le Bassin minier 1998-2018 : 20 ans pour réussir le grand tournant ; les productions de l'observatoire*).
- **23 mai – 20 novembre** : 15 réunions d'ateliers aux formats d'animation différents, rassemblant plus de 500 participants
 - **24 juin** : réunion plénière d'une centaine de bénévoles et anciens « clubs BMU » dans le cadre du chantier n°5 : le patrimoine au quotidien
 - **Mars-septembre** : présentation du diagnostic socio-économique par la MBM en commission ou séance plénière des Conseils de Développement de la CAPH, de la CAD et d'ARTOIS COMM.
 - **17 octobre** : 2^e réunion du comité de suivi de la CPBM : présentation du diagnostic problématisé, enrichi des débats des ateliers, et de l'état d'avancement des ateliers.
 - **16 décembre** : « temps fort » de restitution du Livre Blanc « Acte II » : 100 propositions pour accompagner la mutation du Bassin minier. Le Livre Blanc a été conçu et mis en page en régie.
 - De juin à décembre, des relations presse ont été régulièrement effectuées afin d'informer le grand public de la tenue d'échanges et de débats sur ces diverses thématiques et plus largement de promouvoir la MBM. Une quarantaine d'articles sur le sujet ont pu être compilés.

Objectif stratégique N°2 : Appuyer techniquement les partenaires de la Mission Bassin Minier dans la mise en œuvre de leurs politiques et de leurs projets d'aménagement et de développement sur le territoire du bassin minier

Objectif opérationnel N°1 : Appui technique à l'Etat, à la Région et aux Départements en jouant un rôle de médiateur et facilitateur dans la mise en œuvre de leurs dispositifs territoriaux, notamment le FEDER, le GIRZOM, le Fonds Régional Bassin Minier, le CPER....

1) Programmation « GIRZOM »

La Mission participe, pour le compte des financeurs, à la préparation et au suivi des programmations GIRZOM de la période 2007-2012. Compte tenu de la disparition programmée de cette politique, la MBM a été sollicitée par différentes communes dont des cités étaient inscrites en liste 3 pour les accompagner dans le montage technique de leur dossier (Lallaing – Ostricourt et Sin-le-Noble).

2) Contribution aux cadres stratégiques de l'Etat et de la Région

La Mission a participé à l'élaboration des contributions techniques de l'Aire Métropolitaine de Lille au projet d'actualisation du SRADDT, et notamment de son volet Transport/Mobilité (SRTM), et à l'élaboration et l'animation du Cadre de Cohérence de l'Etat sur l'aménagement, l'urbanisme et les transports sur l'aire métropolitaine lilloise (cf. Objectif stratégique N°1 – Objectif opérationnel N°3)

3) Contribution à l'élaboration des Programmes Opérationnels FEDER 2014-2020

L'année 2013 a été marquée par la préparation des PO, pilotée par le Conseil régional. Dans le cadre du groupe de travail 4 « Urbain, Rural, Littoral », la MBM a présenté, suite à un appel à contribution, une stratégie territoriale intégrée fondée sur la valorisation du patrimoine minier comme levier d'aménagement et de développement. Ce document a permis de mettre en exergue la question cruciale des moyens nécessaires à la réalisation du plan de gestion UNESCO. A l'issue d'une présentation en séance plénière du groupe de travail, la MBM a affiné ce travail en poussant la réflexion sur l'ingénierie financière et sur l'évaluation d'un programme d'actions mobilisant au mieux les Investissements Prioritaires des PO. Ce travail a fait l'objet d'une note portant ces éléments chiffrés à la connaissance du Préfet de Région, du SGAR, des Présidents du Conseil régional, des Conseils généraux et des EPCI du bassin.

4) Appui à la démarche de contractualisation du Département du Nord

La Mission a participé et accompagné les services du Département du Nord dans la construction du Contrat de Territoire du Département sur les territoires du Douaisis et du Valenciennois (participation aux réunions de travail, assemblées plénières et séminaire – contributions écrites – etc.).

Objectif opérationnel N°2 : Jouer un rôle de facilitateur dans la mise en œuvre des schémas régionaux et des démarches régionales à l'échelle du Bassin minier et de l'arc sud.

Cette démarche a été poursuivie en 2013 avec notamment sur la mise en œuvre du Schéma de Trame Verte et Bleue (cf. Objectif stratégique N°1/Objectif opérationnel N°3) ou encore du Schéma régional des Véloroutes et Voies vertes (cf. Objectif opérationnel N°6).

Objectif opérationnel N° 3 : Appuyer techniquement la démarche EURALENS sur les thèmes de l'urbanisme (en particulier les cités du Louvre) et du développement économique.

Première année « post-Louvre-Lens », 2013 a vu le renforcement de la dynamique « EURALENS » :

- les deux premières vagues de projets labellisés par EURALENS,
- la concrétisation des deux « clusters » nés de l'arrivée du Louvre-Lens (Pôle Numérique Culturel et Institut des métiers d'art et du patrimoine),
- les premiers impacts sur l'économie touristique locale,
- l'écriture d'une feuille de route EURALENS « Horizon 2020 »,
- l'annonce de l'implantation prochaine des Réserves du Louvre à côté du Louvre-Lens,
- le lancement de l'étude « Chaîne des Parcs ».

Dans ce contexte, la Mission Bassin Minier a poursuivi son rôle clé d'appui technique auprès d'EURALENS.

1) Appui technique au volet urbain d'EURALENS

▪ **Etude « la Chaîne des Parcs »**

La MBM suit cette étude qui s'appuie très largement sur le schéma de la trame verte et bleue du Bassin minier. Elle apporte son concours, tant sur la connaissance du terrain et des acteurs que sur celui de la programmation et des idées d'activités nouvelles.

▪ **Mise en place des éco-cités du Louvre**

Dans le cadre de la démarche des cités-pilotes, il existe une attente très forte sur les cités minières qui entourent le musée du Louvre-Lens. Peut-être, plus encore qu'ailleurs, la réflexion sur la valorisation du patrimoine minier s'articule avec une réflexion plus large sur l'urbanisme : densification du bâti, diversification des fonctions urbaines, mutation fonctionnelle du parc minier vers d'autres usages (gîte, hébergement, diversification des statuts d'occupation...), qualité des espaces publics...

La présence du Louvre confère aux cités périphériques une fonction plus forte de vitrine du savoir-faire en matière de renouvellement urbain fondé sur la réhabilitation/reconversion plutôt que sur la démolition-reconstruction. La Mission appuiera ainsi la commune et les bailleurs pour faire des cités du Louvre un exemple de mutation réussie.

▪ **Appui pour l'organisation du séminaire « Quel Label pour une métropole éco-responsable ? », le 29 novembre 2013**

La Mission Bassin Minier a apporté son appui à l'association EURALENS pour l'organisation de ce séminaire. Réunissant experts nationaux et internationaux et porteurs de projets,

candidats au Label EURALENS, cette journée d'échanges a permis de mieux définir ce que devraient être, dans le contexte singulier du Bassin minier, une métropole éco-responsable et des éco-quartiers.

2) Appui à la stratégie économique d'EURALENS

Après avoir assuré le secrétariat général des travaux animés en 2010 par le sous-préfet de Lens pour élaborer une stratégie d'optimisation des impacts économiques du Louvre-Lens, la Mission Bassin Minier accompagne depuis sa mise en œuvre, aux côtés de l'association EURALENS, des services de l'Etat, du Conseil régional, des réseaux consulaires et des intercommunalités.

▪ Les « Clusters EURALENS »

La stratégie économique d'EURALENS s'appuie en particulier sur le développement de « clusters » pour profiter de la mise en mouvement et du surcroît d'attractivité apportés par le succès du Louvre-Lens. Ces clusters consistent à faire émerger sur le territoire, dans des secteurs économiques donnés, même sans lien avec le musée, une chaîne complète de création de valeur et d'emplois par le rapprochement de la production de connaissances (centres de recherche publics et privés), de la transmission de ces connaissances (acteurs de la formation et de l'enseignement) et de la traduction en activités économiques et en emplois de ces connaissances (entreprises et organisations professionnelles). Il s'agit de doter le territoire de ses propres capacités d'innovation, de ses propres leviers de création de richesses et d'emplois, de ses propres aptitudes d'anticipation et d'adaptation progressive aux évolutions.

- Après avoir assuré la rédaction du projet d'Institut des métiers d'art et du patrimoine (IMAP), la Mission Bassin Minier a accompagné sa création effective (assemblée générale constitutive le 20 juin 2013). Depuis, elle a maintenu son soutien technique étroit auprès du directeur de l'IMAP sur les aspects juridiques, financiers, d'animation. La Mission est également membre du comité de pilotage du Salon international des Métiers d'art de Lens, l'autre atout clé du cluster Métiers d'art.
- Le Pôle Numérique Culturel s'est également concrétisé juridiquement en 2013 (assemblée générale constitutive le 20 juin). La Mission Bassin Minier est membre du groupe technique restreint qui pilote la mise en place du pôle. Elle en a élaboré les statuts et le projet de budget prévisionnel. Elle a participé au jury de recrutement de la directrice du Pôle, désignée en octobre 2013, et à l'élaboration des premières actions du Pôle (appel à projet start-up, réponse à l'appel à projets national « FabLab », etc.).
- La Mission Bassin Minier est également associée aux travaux des autres clusters Euralens : Euralogistic et Cluster Senior, par la CCI Artois, Sport & Bien-être par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, Eco-construction par le CD2E.

▪ La mobilisation des politiques de l'Etat

Afin de mettre en évidence auprès des services de l'Etat la cohérence d'ensemble de la stratégie économique EURALENS, sa pertinence au regard des grandes priorités économiques nationales et de mieux mobiliser les politiques de l'Etat au profit des projets économiques du territoire, la Mission Bassin Minier a accompagné le sous-préfet de Lens dans différentes initiatives :

- Le fléchage des crédits d'une convention de revitalisation vers des projets liés aux clusters EURALENS (380 k€) : élaboration des critères d'attribution, mobilisation des porteurs de projets, assistance à l'instruction par les services de la sous-préfecture
- La réunion le 10 juin 2013 de l'ensemble des acteurs mobilisés en 2010 par le précédent sous-préfet sur le volet économique d'EURALENS pour faire le point sur

l'avancée de la stratégie, trois ans après sa présentation aux élus, et entretenir cette mobilisation

- La présentation conjointe des clusters d'EURALENS le 17 décembre 2013 au Secrétaire Général aux Affaires Régionales, à la Caisse des dépôts et Consignations, à la Banque publique d'investissement (BPI) et à la Direccte, afin de favoriser une meilleure mobilisation de ces outils de l'Etat au profit des projets des clusters.

3) L'appui technique au Label EURALENS

2013 a été l'année de mise en place concrète du label EURALENS. 26 projets ont obtenu le label, en deux vagues, la première lors de l'assemblée générale d'EURALENS du 8 février 2013, la seconde lors de l'AG du 8 novembre.

Réservé aux adhérents de l'association EURALENS, le label est ouvert à tous types de projets : urbains, économiques, culturels, touristiques, éducatifs, etc, qu'ils soient portés par des acteurs publics ou privés. Relevant de l'assemblée générale d'EURALENS, l'attribution du label fera bénéficier à ses lauréats d'une valorisation de leur projet, d'un soutien en termes d'ingénierie (dont celle de la Mission Bassin Minier) et d'un accès facilité et sécurisé aux financements de « droit commun ».

Après avoir participé directement à la conception du dispositif, la Mission Bassin Minier est aujourd'hui membre des différentes instances mises en place : l'équipe d'instruction du label (instruction, accompagnement des projets candidats), le comité technique des partenaires (tri et mise en cohérence avec les politiques territoriales) et l'assemblée générale (décision politique d'attribution). La Mission Bassin Minier participe à la rédaction des conventions de labellisation signées entre EURALENS et les lauréats du label. Elle a également été mise à contribution par EURALENS pour participer à la rédaction des « Cahiers de la labellisation », un ouvrage édité fin 2013 pour mettre en valeur les projets labellisés.

Par ailleurs, les différents spécialistes de la Mission sont mobilisés sur les projets candidats lorsqu'ils contribuent aux priorités fixées à la Mission par son conseil d'administration.

Enfin, outre son rôle dans le processus de labellisation, la Mission Bassin Minier est impliquée de manière significative dans l'émergence et la définition d'au moins quinze des projets labellisés en 2013.

4) Contribution aux travaux du groupe « Animation de la gouvernance Louvre-Lens tourisme »

Dans le cadre de son appui technique à la Mission Départementale Louvre-Lens Tourisme sur la thématique « Transports et Accessibilité », la Mission a organisé en mars 2013 une réunion plénière avec l'ensemble des partenaires pour faire un point d'étape sur la mise en œuvre du plan d'actions identifié collectivement suite à l'état des lieux sur l'accessibilité du Louvre-Lens réalisé en 2012.

5) Suivi et évaluation des impacts du Louvre-Lens

- La Mission Bassin Minier participe au dispositif de suivi évaluatif des impacts du musée du Louvre-Lens et du projet porté par l'association EURALENS à partir d'un ensemble de données statistiques décrivant les différents aspects démographiques, sociaux et économiques du territoire d'accueil du musée. Cette action, portée par l'INSEE et le Conseil régional avec le suivi partenarial d'EURALENS, est menée sur la base d'une quarantaine d'indicateurs issus de différents organismes (INSEE, Observatoire Régional de Santé, Rectorat, CRT, etc.). Leur analyse devrait faire l'objet d'une publication tous les cinq ans. La première étude, « Le Louvre à Lens : un défi culturel, sociétal, économique et urbain », a été déclinée en deux documents : une synthèse du diagnostic socio-économique du territoire « historique » d'EURALENS (CAHC et CALL) à l'instant T0, publiée en septembre 2012 ; un rapport d'étude plus complet, fournissant

une analyse approfondie des indicateurs à l'échelle du territoire "historique" d'EURALENS et de la Communauté d'Agglomération Artois Comm., publié en décembre 2012.

- Animatrice du groupe de travail « évaluation » du volet économique d'EURALENS qui a rendu en 2011 une proposition de dispositif de suivi et d'évaluation des impacts du Louvre-Lens, la Mission fait partie du groupe de travail, mis en place par Euralens et associant les services de la Région, qui a pour objectif de construire une plateforme de l'intelligence collective (PICE) autour de l'écosystème de connaissances du projet Louvre-Lens / EURALENS en terme d'études, d'évaluation et de prospective, de recherche... Un séminaire de travail prévu le 10 décembre associera les universités de la région, et en premier lieu l'Université d'Artois, et les acteurs techniques du territoire afin de jeter les bases de cette plateforme collaborative.

- La Mission collabore également aux comités de suivi technique et de pilotage du Contrat d'Études Prospectives (CEP) Tourisme Louvre-Lens, lancé en janvier 2013. Conclu sous l'égide de la DIRECCTE, le CEP a pour objectif d'anticiper les mutations et d'éclairer les stratégies d'action des partenaires sociaux et des pouvoirs publics, en matière de politique de ressources humaines au service du développement de l'emploi et des compétences. Il concerne les entreprises et le secteur associatif et institutionnel du tourisme. A partir d'un état des lieux, cette étude prospective dresse un panorama de l'ensemble des évolutions de la branche professionnelle sur le territoire et leurs conséquences sur l'emploi et les compétences à court, moyen, voire plus long terme. Ces travaux concluent, de façon partagée, sur un ensemble de préconisations et d'actions destinées à accompagner les évolutions.

Objectif opérationnel N° 4 : Appuyer techniquement, qualifier et accompagner les grands projets structurants d'aménagement et de développement du Bassin minier

Pour l'ensemble des grands sites, la MBM poursuit son travail d'accompagnement technique sur les volets suivants :

- définition des programmes et articulation à l'échelle du Bassin minier,
- définition des contenus en lien avec la valorisation du patrimoine minier,
- mise en réseau des acteurs,
- appui à l'ingénierie financière.

Pour le détail des interventions,

cf. Obj. stratégique N°1, obj. op. N°1 « Mettre en œuvre le Plan de gestion UNESCO »

obj. op. N°2 « Finaliser la Trame verte et bleue du Bassin minier et l'inscrire dans son cadre régional et métropolitain »

cf. Obj. stratégique N°2, obj. op. N°3 « appuyer techniquement la démarche EURALENS »

Objectif opérationnel N°5 : Promouvoir, en lien avec les collectivités locales et intercommunales, ainsi qu'avec les principaux acteurs de la construction de logements, des opérations exemplaires en matière d'urbanisme durable

1) Diffusion de bonnes pratiques en matière de construction et d'urbanisme durable

Depuis 2006, à la demande de l'ADEME et de la Région, la Mission Bassin Minier assume le relais local dans la démarche de diffusion des bonnes pratiques en matière de construction et d'urbanisme durable. A chaque fois, la MBM a cherché à cibler son intervention pour faire émerger de nouvelles pratiques.

D'abord, plutôt engagée dans des démarches de sensibilisation, la MBM a progressivement accompagné des opérations concrètes de construction (toutes celles qui ont abouti ont été éligibles à l'appel à projets ADEME/Région) ou d'urbanisme (l'éco-quartier du 4-5 Sud est à ce jour le seul projet retenu et financé par le FEDER dans le cadre de l'appel à Projet ADEME/Région).

- La MBM a engagé une réflexion sur les modalités de traduction réglementaire des objectifs d'urbanisme durable dans un PLU. Ces réflexions ont trouvé une application directe auprès de la commune de Loos-en-Gohelle dont le PLU était en cours de révision et qui souhaitait être exemplaire sur les questions environnementales.
- A Méricourt, on constate dans la mise en œuvre du projet la difficulté réelle à mobiliser les opérateurs de logements privés. La MBM reste mobilisée pour accompagner l'émergence d'une opération innovante de construction sur les lots libres de l'opération et a proposé une méthodologie pour engager cette démarche en 2014. Par ailleurs, la MBM a engagé une mission de mesures des performances de la Médiathèque dont les conclusions sont attendues très prochainement.
- La MBM a accompagné la ville de Loison sous Lens dans la construction d'une cantine scolaire à hautes performances environnementales. Les appels d'offres seront conclus avant la fin de l'année et le projet aura très largement été bonifié par l'intervention de la MBM.

2) Performance environnementale

- Avec les bailleurs du parc minier, la question de la performance environnementale de la réhabilitation devra être approfondie. Grâce à l'opération Réhafutur d'une part qui explorera la solution idéale de performance environnementale et dont la MBM contribuera à la diffusion, mais aussi par le travail au quotidien avec les bailleurs pour mieux intégrer à leur commande le souci de la performance globale. Les deux bailleurs génèrent un volume de travaux considérable chaque année et il faut utiliser cela comme un levier pour faire décoller la filière des éco-matériaux par exemple.
- Démarche exploratoire visant à quantifier le volume de logements potentiellement peu performants d'un point de vue énergétique au sein du parc privé du Bassin minier (les logements susceptibles de faire l'objet d'une transaction à court terme de la part des propriétaires occupants)
- Participation au projet expérimental « Pièces intermédiaires »: Le rôle des volumes intermédiaires dans la thermique et la qualité de l'air des logements. Le projet est soutenu par le Conseil régional Nord-Pas de Calais et l'ADEME, dans le cadre de l'appel à projets « Lutte contre le changement climatique, recherches appliquées dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme ». Le projet est se développe sur 3 ans en partenariat avec Le laboratoire de recherche de l'Ecole nationale supérieure d'architecture et du paysage de Lille, le Groupe SIA Habitat et les laboratoires de recherche du LGCgE.

Objectif opérationnel n°6 : Apporter une assistance technique aux Agglomérations et syndicats mixtes des transports sur des problématiques de mobilité émergentes

1) Participation à la définition d'une politique partenariale de covoiturage pour le territoire métropolitain

Afin d'alimenter les réflexions de ses partenaires sur ce sujet, deux actions ont été menées par la Mission en 2013 :

- La mise en place d'une **base de données cartographique** permettant de mutualiser les informations sur les pratiques constatées, les projets et les opportunités en matière de covoiturage

- L'organisation d'un **temps d'échanges** qui a permis de partager les expériences en matière de développement du covoiturage à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lille.
- La Mission a par ailleurs participé à l'étude menée par le Parc Naturel Scarpe relative à la mise en place d'une offre de covoiturage sur l'Amandinois.

2) Poursuite des actions d'accompagnement des politiques en faveur des « modes doux »

- Dans le cadre de la démarche de valorisation de la pratique du vélo, la Mission a constitué, à l'échelle du Bassin minier, une base de données cartographique des aménagements cyclables existants, permettant d'identifier l'offre disponible ainsi que les actions prioritaires à mener pour assurer les continuités du maillage.
- Suite à la publication de la carte du réseau cyclable du Bassin minier Nord - Pas de Calais, « *A vélo dans le Bassin minier* » en 2012, un travail a été engagé sur l'actualisation de la base de données et l'identification des évolutions possibles des modalités de diffusion.
- Par ailleurs, une réflexion a été engagée sur la mutualisation des données cartographiques relatives à l'offre cyclable à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lille.
- La Mission a poursuivi son assistance à la mise en œuvre du schéma régional des Véloroutes Voies Vertes. Après la définition de l'itinéraire entre les Agglomérations du Douaisis et d'Hénin-Carvin, l'année 2013 a été marquée par le travail d'identification du tracé de la « **Véloroute du Bassin minier** » sur le territoire de l'Artois. Ainsi, la Mission a accompagné les travaux visant à affiner le tracé entre le Parc d'Olhain et Béthune et, à l'interface entre le Nord et le Pas-de-Calais, entre le Parc des îles de Drocourt et Gayant Expo à Douai en passant par la Vallée de l'Escrebieux.
- La Mission a participé à l'élaboration du **Schéma Directeur Cyclable du Valenciennois** porté par le SIPES dans le cadre de la révision du PDU du Valenciennois.
- La Mission a poursuivi l'accompagnement du Conseil Général du Nord dans la mise en œuvre de sa politique d'**aménagement des Voies Vertes départementales** (ENS). La MBM a participé aux études engagées sur la requalification des Voies Vertes du Sucre et des Gueules Noires.

3) Participation à la révision des PDU de Valenciennois, du Douaisis et de l'Artois

En 2013, la Mission a contribué aux travaux engagés par le SMT Artois Gohelle (en partenariat avec l'AULAB), le SMT du Douaisis et le SITURV sur la révision de leur PDU. Elle a également participé aux travaux des services de l'Etat (animés par les DDTM) visant à définir les enjeux prioritaires de l'Etat sur les territoires en termes de déplacements de personnes et de marchandises (note d'enjeux).

En 2013, la Mission, en partenariat avec l'AULAB, a accompagné le SMT de l'Artois dans la rédaction de son dossier de candidature dans le cadre de l'Appel à projet « Transports collectifs et mobilité durable » lancé par l'Etat.

4) Contribution aux projets de renforcement de l'armature des réseaux de transport urbain des territoires du Bassin minier

Outre sa participation à la révision des Plans de Déplacements Urbains (PDU), la Mission a accompagné, en 2013, le SMT de l'Artois dans l'élaboration de son projet de **Transport en Commun en site Propre** (TCSP). En partenariat avec l'AULAB, elle a notamment participé à la rédaction de son dossier de candidature dans le cadre de l'Appel à projet « Transports collectifs et mobilité durable » lancé par l'Etat.

5) Participation aux travaux de ses partenaires en matière de mobilité

En 2013, la Mission a participé à plusieurs démarches engagées par ses partenaires :

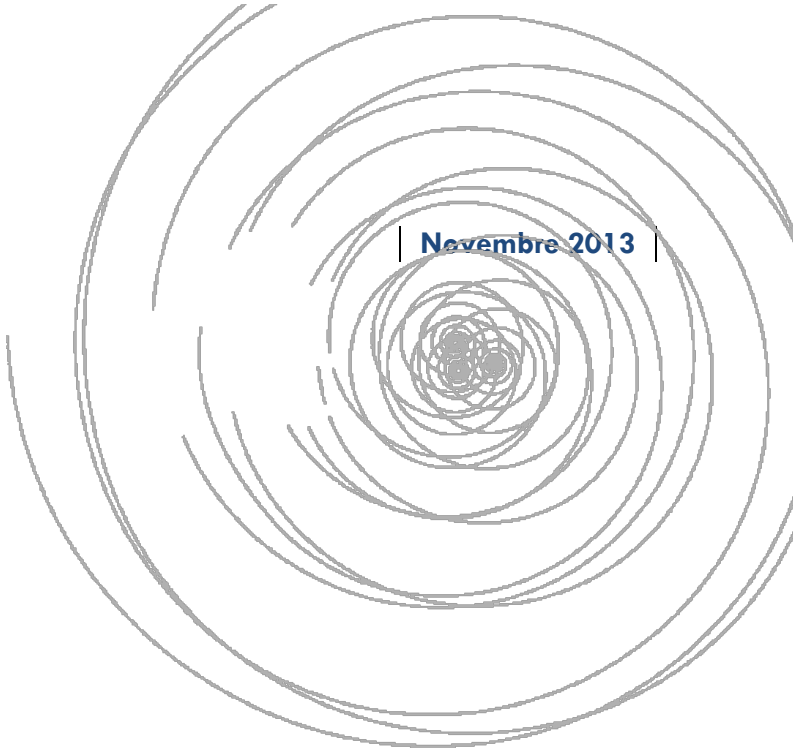
- L'élaboration des contrats de territoire du Département du Nord ;

- La mise en place d'un groupe de travail Mobilité dans le cadre Plan climat du Douaisis porté par le SCOT du Grand Douaisis ;
- L'engagement d'une étude sur l'accessibilité des gares des arrondissements d'Arras, Lens et Béthune portée par la DDTM ;
- Le lancement d'une étude sur le développement de la gare de triage de Somain portée par la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent, en partenariat avec les services de l'Etat, le Conseil Régional, la SNCF, le SCOT du Grand Douaisis, le CCI Grand Lille, les communes concernées et de organisations syndicales ;
- La réalisation de l'enquête Ménages Déplacements du Douaisis portée par le syndicat mixte du SCOT du Grand Douaisis en partenariat avec le SMT du Douaisis.

Objectif opérationnel n° 7 : Accompagner les initiatives locales dans des démarches d'études pilotes de veille et d'observation

La Mission continue l'accompagnement des différentes intercommunalités du Bassin minier en participant aux démarches d'actualisation des PLH (SCOT Lens-Liévin / Hénin-Carvin, CA du Douaisis par exemple), et de projets de territoire (Artois Comm).

Elle est également sollicitée par différents partenaires pour participer et alimenter les observatoires mis en place (Observatoire de l'Habitat du SCoT Grand Douaisis), et aussi, à l'image d'un centre de ressources du Bassin minier, pour communiquer différentes données aux acteurs locaux (cartes, bases de données, ...).



| Novembre 2013 |